

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-41 du 21 Février 1980

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances
pour compter du 21 Février 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

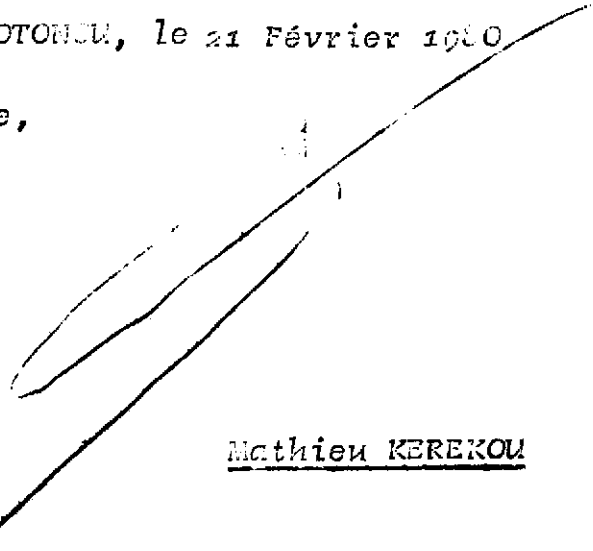
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 21 Février 1980, le Camarade Adolphe
BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, est chargé
de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du Camarade
Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Février 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC 6 CC du PRPE 4 CC 2 CPD 2 ETAS - MF 6 autres
Ministères 22 BN 2 UNE-2 FASJEP 2 DPE-DJYL-INTAS 6 IGE 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPE 1.